

# Notes

---

## Notions industrielles sur la Belgique de 1836.

*Rééditer des informations, d'autant plus malaisées d'accès qu'elles sont anciennes, reste toujours profitable. Il en va ainsi des renseignements fournis par le «Dictionnaire Géographique de la Belgique (...) rédigé d'après des documents officiels», qui, anonyme, anticipe sur d'autres plus connus. Sa deuxième édition a paru en 1837, à Bruxelles, chez P.-J. Voglet, imprimeur à la rue de l'Empereur, n°20.*

*En voici les extraits les plus intéressants, bien que leur répartition soit, hélas, inégalement distribuée.*

L. Gt

«La Belgique est un pays manufacturier, et l'industrie y est poussée aussi loin que dans aucun pays de l'Europe, l'Angleterre exceptée.

On trouve dans les provinces de Hainaut et de Liège, des mines de houille très riches, dont on exporte les produits en France et en Hollande; et dans les provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur, des mines de fer et de quelques autres minéraux ou minerais, tels que le plomb, le zinc, l'alun et le souffre; des carrières de marbre, de pierres de taille et de pierres à chaux.

Les principales usines et manufactures sont: les fonderies, les forges, les clouteries; les manufactures d'armes et de machines; celles de carrosses, de quincaillerie, de coutellerie, d'orfèvrerie et de bijouterie; celles de poterie, de porcelaine, de fayence, de verre, de cristaux, de glaces; les fabriques de produits chimiques; les teintureries; les papeteries, les imprimeries et les lithographies; les manufactures de soieries, de chapellerie, de toiles, de dentelles, de draps, d'étoffes de coton, de bonneterie et de tapis; les blanchisseries; les brasseries et les distilleries; les fabriques d'huiles et de savon; les raffineries de sucre et de sel, et les tanneries.

Les provinces les plus manufacturières sont Liège pour la fonderie, les forges, les manufactures d'armes et de machines, les fabriques de draps et de cristaux; les Flandres pour les toiles et les étoffes de coton; le Brabant et la province d'Anvers pour la chapellerie et les dentelles; le Hainaut pour les tapis, les fabriques de porcelaine, les verreries et les forges; Namur pour les forges, les produits chimiques, les papeteries et les coutelleries.

Il y a dans les Flandres, le Brabant, la province d'Anvers et le Luxembourg, beaucoup de brasseries et de distilleries.

La province de Luxembourg est couverte en partie de grandes forêts, dont le bois est réduit en charbon et sert pour le travail du fer. Les écorces sont exportées, surtout en Angleterre (...).

L'établissement d'un chemin de fer, ayant pour point central Malines, et se dirigeant au Nord sur Anvers, à l'Ouest sur Ostende, au Sud sur Bruxelles et vers les frontières de France, à l'Est vers les frontières de Prusse, donnera une grande extension au commerce et à l'industrie belges. Il est en pleine activité de Bruxelles à Anvers, et de Malines à Termonde; les produits ont surpassé toutes les prévisions; les travaux se continuent (...).

### **Rapports faits aux Conseils provinciaux en 1836, sur l'accroissement de l'industrie dans les diverses provinces.**

**Anvers:** dans la province d'Anvers, le nombre des fabriques et usines dont l'établissement a été autorisé par la députation des Etats en 1832 et 1833, ne s'est élevé qu'à 42, et pendant les années 1828 et 1829, époque à laquelle la prospérité industrielle paraît avoir atteint sa plus haute période sous le gouvernement précédent, ce nombre n'a été que de 34, tandis qu'en 1834 et 1835, il s'est élevé jusqu'à 78. Dans ce nombre sont compris 15 raffineries de sucre, qui toutes, à l'exception d'une seule, ont été établies dans le chef-lieu de la province; c'est principalement cette branche d'industrie qui peut être citée comme ayant pris un nouvel essor et une grande extension.

**Brabant:** de nombreuses autorisations ont été données de 1831 à 1835, pour l'établissement de différentes usines et fabriques: 43 briqueteries, 22 distilleries, 20 machines à vapeur, 10 bocards et fonderies de fer, 9 papeteries, 9 moulins à l'huile, 8 moulins à farine, à eau, 5 moulins à vent, 7 brasseries, 7 filatures de coton et de laine, 6 fabriques de produits chimiques, 3 fabriques de fayences et de porcelaines, 3 savonneries, 2 raffineries de sel, 2 fabriques de vernis, 1 fabrique d'indiennes, 1 teinturerie, 1 gazomètre, 1 tannerie, 1 fabrique de cire à cacheter, 1 raffinerie de sucre et 1 fabrique de marc de sucre.

**Flandre occidentale:** dans la Flandre occidentale, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1833 jusqu'au 30 juin 1836, on a délivré 191 autorisations, dont 120 pour les briqueteries, 16 pour des brasseries et 15 pour des distilleries. Dans la même période de temps on a autorisé le placement de 11 machines à vapeur.

**Flandre orientale:** dans la Flandre orientale, le nombre des autorisations a été de 165 pour les trois années 1833, 1834 et 1835, et de 43 dans le 1<sup>er</sup> semestre de 1836. Dans ces nombres il faut comprendre l'établissement de 40 nouvelles machines à vapeur.

**Hainaut:** dans un rapport de la chambre de commerce de Charleroy, à M. le gouverneur du Hainaut, en date du 15 juillet 1836, nous trouvons qu'avant 1829, il n'existe pas dans l'arrondissement de Charleroy que quelques machines, la plupart défectueuses, servant en majeure partie à extraire les eaux des charbonnages.

Depuis 1829 jusqu'en 1835, on a placé et mis en activité 48 machines à vapeur de divers systèmes, représentant une force de 1,312 chevaux. Ces machines sont employées aux hauts-fourneaux, laminoirs, charbonnages, moulins à vapeur, verreries, filatures, scierie, éclairage, râpe à légumes et bateaux dragueurs.

Dans les neuf premiers mois de 1836, il a été demandé, l'autorisation d'établir 31 nouvelles machines, dans un rayon de 2 lieues autour de Charleroi, représentant une force de 1,470 chevaux. Ces machines sont destinées aux hauts-fourneaux, laminoirs, moulins à vapeur, sucreries, tous en construction, ou aux houillères, dont les travaux se développent incessamment.

**Liège:** 196 établissements industriels ont été autorisés, depuis 1830, dans la province de Liège; dans le nombre se trouve 70 machines à vapeur et 21 fonderies de métaux.

**Limbourg:** dans la province de Limbourg, 71 autorisations pour l'établissement de fabriques et d'usines ont été accordées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1834; on remarque dans ce nombre 15 distilleries.

**Luxembourg:** il résulte du rapport récemment publié par la députation des Etats du Luxembourg, qu'en 1833, 755 chevaux et 550 poulauds ont été exportés de cette province en France et en Prusse; en 1835, le nombre de chevaux exportés s'est élevé à 1,938, et le premier semestre de 1836 a déjà atteint 1924; cette tranche de commerce est donc en prospérité.

Quant aux distilleries, leur nombre augmente considérablement: au 1<sup>er</sup> janvier 1831 il y en avait dans la province 1918 dont 640 en activité; au 1<sup>er</sup> janvier 1836, 2116 dont 1610 en activité: le nombre d'hectolitres de matières distillées a été en 1830, de 33,751; et en 1835 de 309,261.

**Namur:** dans la province de Namur, en 1834, 1835, et dans les 6 premiers mois de 1836, 30 autorisations ont été accordées pour l'établissement de diverses usines. On comptait, à la fin de 1830, dans la province, 13 distilleries; depuis lors 10 nouvelles sont établies, ce qui en porte le nombre à 23. Le nombre des machines à vapeur s'est accru dans le même intervalle de 29, de manière qu'aujourd'hui leur nombre est de 40. La forgerie surtout est dans l'état le plus prospère; aussi l'exploitation du minerai est portée à un tel point, que, dans toutes les

parties de la province, les propriétaires des terrains où il se trouve en retirent des bénéfices considérables. En 1834, le nombre des déclarations faites pour extraction de minerai, a été de 11, il a été en 1835 de 37; il était déjà de 68 pour le 1er semestre de 1836. Les demandes de concessions de mines augmentaient également chaque année et on pourrait presque dire chaque mois.

## **Industries principales**

**Machines à vapeur:** depuis 1829 jusqu'en 1835, il a été construit dans la province de Liège, 261 machines à vapeur, de la force de 5,400 chevaux.

**Fabrications d'armes:** il a été fabriqué à Liège depuis 1829 jusqu'en 1835, 1,596,077 armes dont 601,899 fusils de guerre, dont le prix est de 34,982,342 fr.; les pièces d'armes détachées et les armes en petit nombre qui n'ont pas été essayées ne sont pas comprises dans ce résultat. En 1835, il a été fabriqué 271,587 armes à feu.

En 1836, on a fabriqué 349,279 des mêmes armes, de la valeur de 7 millions environ, c'est-à-dire qu'il y a eu accroissement de fabrication de 71,692 de ces armes.

**Fabrication du fer dans l'arrondissement de Charleroy:** d'après le rapport du jury sur les produits de l'industrie, il paraît que l'on peut compter sur une production annuelle de 140,000 tonnes de fonte de 1,000 kg.

**Verrerie:** en 1834, il y a eu en activité 20 fours de verre à vitres travaillant avec 120 creusets de verre blanc, et 40 de verre commun; ils fabriquèrent de la première espèce 17,280,000 pieds carrés, et de la seconde, 7,200,000; les verreries à bouteilles en ont produit 6,336,000. On peut évaluer à 4,500,000 fr. le montant total de la valeur de la production de cette industrie.

**Fabrication du drap:** dans le rapport de la chambre de commerce de Verviers en 1833, on dit: «Les manufactures de draps de Verviers et des environs occupent seules, une population de 40,000 ouvriers; elles produisent à peu près 100,000 pièces de draps, d'une valeur de 25 millions».

**Industrie linière:** la Flandre orientale, est le siège principal de l'industrie linière, le nombre de pièces de toile vendues sur les marchés de la province, a été

|  |            |
|--|------------|
| en 1833  | de 108,392 |
| 1834   | 100,676    |
| 1835   | 106,566    |
| et pendant le 1 <sup>er</sup> semestre de 1836 | 73,156     |

L'importation en Belgique des toiles unies, blanches ou écrues, a été d'environ 539,000 fr. en 1831; 563,000 en 1832; 666,000 en 1833; et pendant ces trois années l'exportation totale de ces toiles unies a été respectivement de 11 millions et demi et 15 millions de francs.

C'est surtout le marché de France qui est avantageux à notre industrie linière. La valeur de l'exportation des fils et toiles de lin et de chanvre, de Belgique en France a été:

en 1831 de fr. 12,732,946  
1832 de fr. 18,679,077  
1833 de fr. 20,137,372

En 1834, la vente pour la France a encore été plus active sur les marchés des Flandres que pendant les années précédentes; en outre il n'y a pas d'exagération à supposer qu'un 6<sup>e</sup> est introduit en France, en fraude.

C'est donc un débouché de 25 à 28 millions de francs pour les produits d'une même industrie.

**Industrie cotonnière:** un tableau distribué, en 1835, à la Chambre des Représentants, présente comme suit, le nombre des machines à vapeur, des broches et des métiers battants, employés par l'industrie cotonnière au 1<sup>er</sup> janvier 1833:

|   |         |
|---|---------|
| Machines à vapeur en activité                 | 8,1     |
| Broches (dont 82,175 en non activité)         | 383,320 |
| Métiers battants (dont 6,703 en non activité) | 23,309  |

La Flandre orientale est le principal centre de la fabrication du coton. Cette province figure, dans le tableau que nous venons de citer, pour 52 machines à vapeur, 267,649 broches et 15,272 métiers battants. D'après des renseignements plus récents, le nombre des machines à vapeur, en activité à Gand, était de 60, de la force de 900 chevaux, et le nombre de broches, de 280,000. Cet accroissement, sous l'empire des circonstances actuelles, est de bon augure pour l'avenir de l'industrie cotonnière en Belgique.

**Houille:** pendant les neuf premiers mois de 1835, la France a reçu 707,898,630 kilos de houille. En 1828 l'exportation n'a été que de la moitié environ.»